



# Atelier de lancement de l'AAPI 2023

25/07/2023



# Utilisation des fonctions Zoom

- Micro : à activer seulement la lorsque la parole est donnée
- Tchat : message à tou·te·s ou privé
- Lever la main / baisser la main
- Renommer l'identifiant affiché :
  - Association et Prénom



- Mot introductif 10 min
- Le nouveau cadre AAPI 2023 10 min
- Le formulaire AAPI 2023 20 min
- Le budget AAPI 2023 10 min
- Questions/réponses 40 min

- Gala & Solidays 2023 : ouverture de l'AAP
- Volontés fortes de Solidarité Sida : des projets qui visent l'atteinte des 3x95, l'amélioration de la qualité des actions, une approche communautaire, un volet juridique renforcé
- Précisions apportées sur les dépenses éligibles
- Dans une volonté de simplification des outils, digitalisation progressive à partir du prochain AAP

- Faciliter la compréhension du dossier de candidature avec les ajustements apportés
- Permettre de constituer une demande de financement qui répond aux attentes des instructions : clarté, suivi des recommandations...

# AAPI 2023 : associations éligibles

---

- ✓ Actuellement soutenues par Solidarité Sida, vous pouvez :
  - Soit proposer la reconduction du projet soutenu par l'Appel à Projets 2022, en intégrant si besoin des ajustements afin de mieux répondre aux besoins des personnes ciblées ;
  - Soit soumettre un nouveau projet répondant à d'autres besoins.
  
- ✓ Enregistrées dans les pays et zones suivantes :
  - Congo Brazzaville (siège hors zones frontalières Angola et RCA, les activités peuvent néanmoins viser ces zones),
  - Gabon,
  - Liban (siège hors zones frontalières syrienne et israélienne, les activités peuvent néanmoins viser ces zones),
  - Madagascar,
  - République de Côte d'Ivoire,
  - Sénégal,
  - Tunisie.

## 1. Prévention et dépistage

La description du projet doit mettre en évidence la logique d'intervention et l'accompagnement du parcours des éducateur.rice.s pair.e.s

Deux types de projets sont soutenus :

- Ciblage de petits groupes : actions de proximité ;
- Actions visant un public plus large mais sur réelle justification, caractère innovant, complémentaires au préexistant

## 2. Prise en charge

- Médicale
- Psychosociale
- Juridique

Solidarité Sida encourage le développement de l'accompagnement psychosocial et/ou juridique pour les équipes impliquées.

Les dispositifs de soutien devront être clairement présentés et les dépenses associées suffisamment détaillées.

## Montants plafond de la demande :

- Pour les projets déjà soutenus au titre de l'AAP22, le montant de la demande ne pourra excéder le montant du budget conventionné en euros en 2022 ;
- Pour un nouveau partenariat, l'association candidate peut prétendre à une subvention de 12 000 euros maximum.

## Co-financements :

Nous recommandons que le budget du projet comprenne une part de co-financement.

- 4 septembre : Clôture des candidatures
- Du 4 septembre au 18 octobre : Instruction des projets
- 19 et 20 octobre : Comité de répartition des fonds
- Novembre - décembre 2023 : Notification et conventionnement
- Mise en œuvre du projet entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024
- Février 2025 : Bilan du projet mis en œuvre en 2024

(possibilité de bilan intermédiaire au 30 juin 2024 pour certaines associations)

→ Dossier de candidature à envoyer à : [international@solidarite-sida.org](mailto:international@solidarite-sida.org)  
avant le 4 septembre 2023

- Page de garde (complétée = 1 page maximum) :  
→ Présentation succincte de l'association
- Résumé de projet (complété = 2 pages maximum) :  
→ Donner les grandes caractéristiques du projet
- Budget simplifié (sur 1 page) :  
→ Montrer la répartition par axe et l'évolution

Attention ! Bien respecter les consignes de remplissage sur le nombre de lignes

# Le formulaire AAPI 2023 : l'association

---

- ✓ Structure
- ✓ Contexte
- ✓ Bénéficiaires
- ✓ Situation financière
- ✓ Réseau



# Le formulaire AAPI 2023 : le projet

---

## ✓ Public visé

Pour chaque projet, il vous sera demandé d'indiquer le public visé et de préciser les caractéristiques des groupes cibles :

- **Jeunes** : le projet vise les jeunes de moins de 25 ans
  - Ou **Publics prioritaires** : le projet vise les populations dites « clés » et/ou « vulnérables » au sens large
  - Ou **Population générale** : le projet est ouvert à tout type de public
- Ne cocher qu'une des trois cases, un projet proposé pour un public cible.
- Si certains publics prioritaires font partie de la file active du projet, merci de spécifier lesquels et dans quelle proportion.

- LE PROJET

- ✓ Axe Prévention et Dépistage
  - Prévention
  - Dépistage
- ✓ Axe Prise en charge
  - Médicale
  - Psychosociale
  - Juridique

- **INFORMATIONS COMMUNES AUX DEUX AXES**
- ✓ Bénéficiaires
- ✓ Suivi-Evaluation
  - Prévention
  - Ensemble du projet
- ✓ Budget
  - Co-financement
  - Coûts transversaux
  - Reliquat éventuel de l'AAP2022

- BUDGET

- ✓ 1 rubrique par axe (1. Prévention & Dépistage 2.PEC)
- ✓ 1 rubrique pour les coûts transversaux

→ *Lignes et sous-rubriques budgétaires à adapter selon le projet et les dépenses soumises*

*NB : nouvelles dépenses éligibles*

→ *Remplir la colonne commentaires*

*Cf onglet « Exemple »*

# QUESTIONS/REPOUNSES



MERCI !

